

certaine, seul le Pape a reçu, dans la personne de saint Pierre, les clefs du royaume des cieux pour être communiquées ensuite aux autres (43) ; seul il a été établi la pierre fondamentale qui donne à tout l'édifice son unité et sa stabilité (44) ; à lui seul appartiennent essentiellement et le choix des évêques et leur mission respective vers telle ou telle partie du troupeau de Jésus-Christ ; si, en vertu de sa suprême autorité, il vient à briser le lien qui unit un évêque à son Eglise, cet évêque se trouve, à l'instant même, privé, non seulement des pouvoirs qui ne sont pas essentiellement conjoints à l'Ordre, mais de ceux même qui, ayant leur racine dans l'Ordre, relèvent néanmoins, quant à leur exercice, du pouvoir souverain du Pontife de Rome.

Quelqu'élevée que soit la puissance des évêques, elle est donc nécessairement sous la dépendance et la subordination du Pape à qui son dûs, de la part des brebis aussi bien que de la part des agneaux, respect, obéissance et soumission (45).

Avant de terminer notre étude sur l'autorité épiscopale, d'en expliquer l'objet et d'en déterminer l'étendue, j'indiquerai, sommairement, quelques conclusions pratiques qui découlent naturellement du dogme de l'origine divine du pouvoir épiscopal et de la fin surnaturelle de ce pouvoir.

Si l'autorité des évêques vient de Dieu, il nous faut la respecter, non seulement en ne lui fixant pas des limites que Jésus-Christ n'a pas fixées lui-même, mais encore en ne mettant aucun obstacle à son exercice et à son influence, en ne diffamant jamais ceux en qui elle réside, en ne soulevant jamais contre eux les préjugés et les passions populaires. Agir autrement, c'est arrêter le bien que les évêques sont appelés à faire par la nature même de leur dignité,

---

(43) *Et tibi dabo claves regni cœlorum.* (Matth. xvi, 19.)

(44) *Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam.* (Matth. xvi, 18.)

(45) *Pasce agnos meos... pasce oves meas.* (Joan. xxi, 16, 17.)